

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2145**13 août 2014****SOMMAIRE**

Accor Hôtels Luxembourg SA	102923	Espace Strassen S.A.	102951
Advisor Services International, s.à r.l. ...	102920	GS Tech S.A.	102920
Alpha Power Luxembourg S.A.	102922	Isatis Investment	102921
Arqacom s.à r.l.	102921	LSREF3 Lux Investments V S.à r.l.	102960
Astromega Investholding S.à r.l.	102919	LSREF3 Octopus Investments S.à r.l. ...	102960
Atlantis Investholding S.à r.l.	102919	Luminart S.A.	102918
Aventurine s.à r.l.	102939	Lux Developers S.A.	102918
Big-Oz S.à r.l.	102920	McD Europe Franchising S.à r.l.	102918
Birdie Finances	102920	Mokas	102924
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT		R01 (Luxembourg) S.A.	102914
(Part II) (Luxembourg) S.A.	102921	Saturn S.à r.l.	102916
Bureau Greisch Luxembourg S.A.	102921	Securisk	102917
Car de Lux' S.à r.l.	102939	S.G. International Marble S.A.	102914
CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR ...	102939	SMFIN Invest S.A.	102915
CEP III Participations S.à r.l. SICAR ...	102955	SNB S.à r.l.	102915
Chelsea GCA Realty Luxembourg S.à r.l.		Société Immobilière du Golf S.A.	102917
.....	102919	Société Maritime Luxembourgeoise S.A.	
Citco C&T (Luxembourg) S.A.	102919	102915
Clerbaut Automobiles S.à r.l.	102960	Sofinpro International S.A.	102915
Click'n Taste s.à r.l.	102919	SsiX	102916
Club Odemba	102924	Swiss Re Europe Holdings S.A.	102914
Commodore French Industrial Investment		System S.à r.l.	102914
Co I S.à r.l.	102925	Threadneedle (Lux)	102917
Conship S.A.	102932	Transcontinental Gas Invest S.à r.l.	102917
Consortium 1 S.à r.l.	102940	Utopia S.A.	102916
Credit Suisse - Zweigniederlassung Luxem-		Viter Holding S.A.	102955
burg	102933		
Dossen Management S.A.	102936		

S.G. International Marble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014080189/9.

(140094603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

R01 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.659.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Juin 2014.

R01 (Luxembourg) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014080188/14.

(140094311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Systemax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.866.

Par résolutions prises en date du 16 mai 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 1^{er} mai 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Wlodzimierz Ksiazak, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 31 janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Référence de publication: 2014080204/15.

(140094478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Swiss Re Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 72.575.

EXTRAIT

En date du 28 mai 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re Europe Holdings S.A. (la «Société») a décidé de nommer Mary Francis avec adresse privée à 11 5 Ashley Gardens, Thirleby Road, Londres SW1P 1HJ, Royaume Uni, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 5 juin 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Pour Swiss Re Europe Holdings S.A.

Référence de publication: 2014080203/16.

(140094419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

SNB S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43-45, Zone op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 171.621.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014080223/10.

(140094234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

SMFIN Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 137.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SMFIN INVEST S.A.

Référence de publication: 2014080221/11.

(140094262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

SOMARLUX, Société Maritime Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 35.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2014

Messieurs Michel Jadot, Vivek Pathak et Paul Traen sont renommés administrateurs.
BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, est renommé réviseur aux comptes.
Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2015.
Michel Jadot, Administrateur, a comme nouvelle adresse: 16, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

Certifié conforme
Michel Jadot / Vivek Pathak
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014080225/15.

(140094759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Sofinpro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.209.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 02/06/2014 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ZEIMET Jean-Bernard, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. L'Assemblée renouvelle également pour une période de 6 ans le mandat de l'administrateur délégué, à savoir Monsieur GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014080228/18.

(140093919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

SsiX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 161.466.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014080200/10.

(140094212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Saturn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.605.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2012, acte
publié au Mémorial C no 2578

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saturn S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2014080194/14.

(140094241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.756.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 2 mai 2014 que:

- Monsieur Frank van Bellingen, n'a pas souhaité renouveler son mandat d'administrateur
- Ont été reconduits pour le terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2015, les mandats des administrateurs suivants:

- * Monsieur Joseph Jean Aghina, administrateur
- * Monsieur Christian Cigrang, administrateur
- * Monsieur Michel Jadot, administrateur
- * Monsieur Christian Kmiotek, administrateur
- * Monsieur Nico Simon, administrateur

- La société Priveq S.A. avec Siège social au 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, représentée par Monsieur Frank van Bellingen, domicilié 95, Sint Amandstraat, B-1853 Strombeek, a été nommée administrateur pour le terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2015

- La société «PricewaterhouseCoopers sàrl» a été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014..

- Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du même jour que Monsieur Christian Kmiotek a été reconduit comme Président du Conseil d'Administration et Monsieur Nico Simon comme Administrateur Délégué pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Pour UTOPIA SA

Nico Simon

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014080270/30.

(140094150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Securisk, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 57.005.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SECURISK

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014080211/11.

(140094236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 50.216.

Monsieur Christopher Thompson a donné sa démission en tant qu'administrateur de Threadneedle (Lux).
Sa démission a pris effet le 16 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 5 juin 2014.

Pour le compte de Threadneedle (Lux)

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014080243/13.

(140094034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Société Immobilière du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 2.047.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2014

A rayer Monsieur Nicolas BUCK en tant qu'administrateur.

A rayer Monsieur Jacques HUEBER en tant que commissaire aux comptes.

Monsieur Antoine CLASEN né le 16 décembre 1982 à Luxembourg, demeurant à 1 Scheidberg à L-6689 Mertert, est nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2014080198/14.

(140094470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Transcontinental Gas Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.270.

Extrait des résolutions

En date du 7 mai 2014 le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société de l'ancienne adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg à la nouvelle adresse 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014080246/16.

(140094927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Luminart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE.

R.C.S. Luxembourg B 15.368.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014080916/9.

(140095358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

McD Europe Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 792.815,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 22.841.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Franck BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 172 de 1985.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McD Europe Franchising S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014080937/14.

(140095656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Lux Developers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.888.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 mai 2014 que:

- Mme Anne-Marie PESCH, Expert-Comptable, née le 7 novembre 1977 à Mannheim à 44, um Wues L-6552 Berdorf a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- Laurent MULLER, Docteur en Economie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Tom FABER, employé privé, né le 05 novembre 1979 à Munich (Allemagne) demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et

- Frédéric MULLER, Expert-Comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Mme Anne-Marie PESCH, Expert-comptable, née le 7 novembre 1977 à Mannheim à 44, um Wues L-6552 Berdorf a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat d'une durée de six ans, son mandat étant arrivé à échéance;

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014080919/31.

(140095581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Atlantis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079773/9.

(140094531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Astromega Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 84.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079772/10.

(140094442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Chelsea GCA Realty Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.758.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 Juin 2014.

Référence de publication: 2014079823/10.

(140094543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Click'n Taste s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 177.019.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079827/10.

(140094593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.857.

Extrait des résolutions du conseil d'administration en date du 2 juin 2014

Le 2 Juin 2014, les Administrateurs de Citco C&T (Luxembourg) S.A. ("la Société"), ont pris la résolution suivante:

De confirmer le renouvellement du mandat d'Administrateur-Délégué, après autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 Mai 2014, en faveur de Phill Williams, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2019;

Luxembourg, le 2 Juin 2014.

Jean-Baptiste Brekelmans

Administrateur

Référence de publication: 2014079826/15.

(140093977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Signature.

Big-Oz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 164.572.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079783/9.

(140094587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Birdie Finances, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.980.

J'ai le regret de vous informer de ma démission avec effet immédiat de mes fonctions de gérant de la société Birdie Finances Sàrl située à 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B151.980.

Luxembourg, le 29 mai 2014.

Sébastien THIBAL.

Référence de publication: 2014079784/11.

(140094299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Advisor Services International, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 101.068.

Suite aux changements, il s'avère que:

- L'adresse du Gérant Derek Chambers est située au 20A, rue des Trois Cantons, L-8354 Garnich;

- La dénomination sociale de l'associé unique est la suivante: Deja Group Investments Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de Advisor Services International Sàrl

Référence de publication: 2014079737/12.

(140094182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

GS Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 168.059.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2014, enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juin 2014, LAC/2014/25491, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GS TECH S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 168059, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1234 du 16 mai 2012. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B.62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081593/22.

(140096853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 67.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079805/9.

(140094129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Bureau Greisch Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 36.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079815/9.

(140094577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Arqacom s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 21, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 164.825.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079770/10.

(140094475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Isatis Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Hervé BURGER démissionnaire.

L'Assemblée Générale renomme:

- Jean FUCHS, Administrateur, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Timothé FUCHS, Administrateur
- Hervé BURGER, Administrateur;
- Isabelle CASTIAU, Administrateur;
- Vincent WEGHSTEEN, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- DELOITTE AUDIT.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Changement d'adresse de Vincent WEGHSTEEN

Ancienne adresse: 6 Oude Burg, B-8000 Brugge

Nouvelle adresse: 2A Rijsselstraat, B-8200 Brugge

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014080826/26.

(140095072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Signature.

Alpha Power Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 104.683.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, twenty-sixth of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr Vasileios MILIONIS, director of companies, residing professionally at 340 Kifissias Avenue, 15451 Neo Psychiko, Athens Greece,

here represented by Mr. Dimitrios ZOIS, economist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him under private seal.

Said power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party, represented as above stated, declare and request the notary to act the following:

1.- That the société anonyme incorporated and existing under the name of “ALPHA POWER LUXEMBOURG S.A.”, having its registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register at section B, under the number 104.683, has been incorporated on 1 December 2004, pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 186 of 2nd March.

2.- That the share capital is set at forty thousand Euros (EUR 40,000.-) divided into one thousand (1000) shares with a nominal value of forty Euros (EUR 40.-) each.

3.- That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company.

4.- That the appearing party declares that he has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5. That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purpose of this deed.

6. That the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company.

7. That the appearing party declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8. That the appearing party hereby grants full discharge to the directors and to the statutory auditor for their mandate up to this date.

9. That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at nine hundred fifty Euros (EUR 950.-)

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-six mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Vasileios MILIONIS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 340 Kifissias Avenue, 15451 Neo Psychiko, Athens Greece

ici représenté par Monsieur Dimitrios ZOIS, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme, «ALPHA POWER LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.683, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 186 du 2 mars 2005.

2.- Que le capital de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en mille (1.000) actions de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

3.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société.

4.- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant comme associée, prononce la dissolution anticipée de la Société.

5.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société, et en tant que liquidateur de la Société, d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est dès lors clôturée et que les certificats d'actions ou d'obligations, le registre des actionnaires, ainsi que tout autre registre de la Société relatif à l'émission d'actions ou de tous autres titres sera annulé.

8.- Que la décharge pleine et entière est donnée à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

9.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir à.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dimitrios ZOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2014. Relation GRE/2014/2204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014080440/99.

(140095620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Accor Hôtels Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 100.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014080418/9.

(140094911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

**Mokas, Société Anonyme,
(anc. Club Odemba).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 167.411.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Club Odemba, avec siège social au 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 167.411, constituée sous la dénomination «AF Sport S.A.», suivant acte reçu par le notaire Henry BECK, de résidence à Echternach, en date du 07 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 avril 2012, numéro 1023 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie Pierru, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, qui se désigne comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale en «Mokas» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société.

2. Modification de l'objet social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société.

3. Démission et décharge données à l'administrateur unique

4. Nomination d'un conseil d'administration composé de trois membres

5. Démission et décharge données à l'actuel commissaire aux comptes.

6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

7. Divers.

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent et/ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes l'éventuelle procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale modifie la dénomination sociale en «MOKAS» et modifie par conséquent l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société anonyme prend la dénomination de «MOKAS».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale modifie l'objet social de la société et par conséquent le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce de chaussures et d'articles de maroquinerie.

Elle pourra notamment conclure des contrats de franchisage et pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale donne démission avec décharge à l'administrateur unique Monsieur Vivian CALLAY, avec effet à partir de ce jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale nomme un conseil d'administration composé de trois (3) membres, comme suit:

- Monsieur Hassane Diabate, né le 4 avril 1971 à Treichville (Côte d'Ivoire), demeurant professionnellement au 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg;
- Monsieur Paolo Bettiol, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (Italie), demeurant professionnellement au 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg;
- Monsieur Luca Pizzicotti, né le 19 septembre 1992 à Ancona (Italie), demeurant professionnellement au 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs est fixé pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne démission avec décharge à l'actuel commissaire aux comptes, la société VBRC S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B117851), avec effet à partir de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme CalDia Fiduciaire S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue (RCS Luxembourg B153.093), en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent quatre-vingt-dix-huit euros (1.198,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V.PIERRU, G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 juin 2014. Relation: LAC/2014/25743. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014082906/82.

(140098629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Commodore French Industrial Investment Co I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 187.627.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty third day of May.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Warwick European Opportunities Fund Inc., a company having its registered office at 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands, under number 270360,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities,

bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (individually and collectively, "Investments"); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company may in addition establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these Investments or the assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositories and invest it in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciatively and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto. The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Commodore French Industrial Investment Co. I S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers", each individually a "Manager B").

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Warwick European Opportunities Fund Inc., prenamed and have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

Resolutions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed Manager A of the Company for an unlimited duration:
 - Mr. Marc LIESCH, manager of companies, born in Luxembourg, on 22 July 1954, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 2) The following persons are appointed Managers B of the Company for an unlimited duration:
 - Mr. Timothy Guy Powle SWEETING, manager of companies, born on 23 August 1963 in Singapore, with professional address at 10 Market Street, PO Box 735, Grand Cayman KY1-9006, Cayman Islands;
 - Mr. Peter A. HEAPS, manager of companies, born on 05 June 1962 in Preston, UK, with professional address at 5 Beach Lane, 2283 West Bay Road, PO Box 30872, Grand Cayman KY1-1204, Cayman Islands;
 - Mr. Ralph WOODFORD, manager of companies, born on 17 August 1969 in Glasgow, UK, with professional address at ICG Management Ltd, Landmark Square, 1st Floor, 64 Earth Close, PO Box 715, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands.
- 3) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Warwick European Opportunities Fund Inc., une société ayant son siège social au 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies, Cayman Islands, sous le numéro 270360,

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de votation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Commodore French Industrial Investment Co. I S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Warwick European Opportunities Fund Inc., préqualifié et ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc LIESCH, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

2) Sont nommés gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Timothy Guy Powle SWEETING, gérant de sociétés, né le 23 août 1963 à Singapour, avec adresse professionnelle au 10 Market Street, PO Box 735, Grand Cayman KY1-9006, Cayman Islands;

- Monsieur Peter A. HEAPS, gérant de sociétés, né le 5 juin 1962 à Preston, GB, avec adresse professionnelle au 5 Beach Lane, 2283 West Bay Road, PO Box 30872, Grand Cayman KY1-1204, Cayman Islands;

- Monsieur Ralph WOODFORD, gérant de sociétés, né le 17 août 1969 à Glasgow, GB, avec adresse professionnelle chez ICG Management Ltd, Landmark Square, 1st Floor, 64 Earth Close, PO Box 715, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands.

3) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2014. Relation GRE/2014/2173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014081444/389.

(140096484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Conship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 101.143.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2014

Messieurs Michel Jadot, Jozef Adriaens et Kristof Wuytack sont renommés administrateurs.

BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, est renommée réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2015.

Monsieur Michel Jadot, administrateur, a comme nouvelle adresse: 16, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

Certifié conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014079853/15.

(140094761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Credit Suisse - Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 104.393.

—
STATUTEN

I. Firma, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft

Art. 1. Firma, Sitz und Dauer.

- 1.1 Unter der Firma Credit Suisse AG besteht eine Aktiengesellschaft mit Sitz in Zürich. Ihre Dauer ist unbeschränkt.
1.2 Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen, Geschäftsstellen und Vertretungen im In- und Ausland errichten.

Art. 2. Zweck.

- 2.1 Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Bank. Ihr Geschäftskreis umfasst alle damit verbundenen Arten von Bank-, Finanz-, Beratungs-, Dienstleistungs- und Handels-geschäften im In- und Ausland.
2.2 Die Gesellschaft kann Banken, Finanzgesellschaften und andere Unternehmen aller Art gründen, sich an solchen beteiligen, deren Geschäftsführung übernehmen sowie zusammen mit ihnen in gemeinsamen Unternehmungen betriebswirtschaftliche Dienstleistungen an Dritte erbringen.
2.3 Die Gesellschaft kann im In- und Ausland Grundstücke erwerben, belasten und verkaufen.

II. Aktien und Partizipationskapital

Art. 3. Aktienkapital.

- 3.1 Das Aktienkapital beträgt CHF 4 399 680 200. Es ist eingeteilt in 4 399 680 200 auf den Namen lautende, voll liberierte Aktien von je CHF 1 Nennwert.
3.2 Über die gesetzlich vorgeschriebenen Reserven hinaus kann die Generalversammlung die Anlage weiterer Reserven beschliessen und deren Zweck und Verwendung festsetzen.
3.3 Durch Statutenänderung können Namenaktien in Inhaberaktien umgewandelt werden.
3.4 Gestrichen

Art. 4. Aktien.

- 4.1 Die Gesellschaft kann Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien herausgeben.
4.2 Sämtliche Aktien tragen die Faksimile-Unterschriften des Präsidenten und eines Mitgliedes des Verwaltungsrates.
4.3 Die Gesellschaft anerkennt nur einen Vertreter für jede Aktie.
4.4 Gestrichen
4.5 Im Verhältnis zur Gesellschaft wird als Aktionär anerkannt, wer im Aktienregister eingetragen ist.

Art. 4a. Partizipationskapital.

- 4a. 1 Gestrichen
4a.2 Gestrichen 4a.3 Gestrichen 4a.4 Gestrichen 4a.5 Gestrichen 4a.6 Gestrichen

Art. 4b. Partizipationsscheine der Kategorie A.

- 4b. 1 Gestrichen
4b.2 Gestrichen
4b.3 Gestrichen
4b.4 Gestrichen
4b.5 Gestrichen
4b.6 Gestrichen
4b.7 Gestrichen
4b.8 Gestrichen

Art. 4c. Partizipationsscheine der Kategorie B.

- 4c.1 Gestrichen
4c.2 Gestrichen
4c.3 Gestrichen
4c.4 Gestrichen
4c.5 Gestrichen
4c.6 Gestrichen

Art. 4d. Unbeschränktes Wandlungskapital. Das Aktienkapital der Gesellschaft gemäss Artikel 3 wird durch die Ausgabe von vollständig zu liberierenden Namenaktien von je CHF 1 Nennwert durch die nach Eintritt des auslösenden Ereignisses

erfolgende zwangsweise Wandlung von Forderungen aus bedingten Pflichtwandelanleihen (contingent convertible bonds, CoCos) erhöht. Die Ausgabe neuer Namenaktien ist betragsmässig nicht beschränkt.

Das Bezugsrecht der Aktionärinnen und Aktionäre ist ausgeschlossen. Zum Bezug der, neuen Aktien sind die jeweiligen Inhaber von bedingten Pflichtwandelanleihen berechtigt.

Der Verwaltungsrat legt den Ausgabepreis der neuen Aktien unter Bezugnahme auf den Nettoinventarwert (net asset value, NAV) der Aktien fest.

Art. 4e. Vorratskapital. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, das Aktienkapital gemäss Art. 3 jederzeit ohne zeitliche Beschränkung im Maximalbetrag von CHF 4 399 665 200 durch Ausgabe von höchstens 4 399 665 200 vollständig zu liberierenden Namenaktien von je CHF 1 Nennwert zu erhöhen. Erhöhungen auf dem Weg der Festübernahme sowie Erhöhungen in Teilbeträgen sind gestattet. Der Ausgabebetrag, der Zeitpunkt der Dividendenberechtigung und die Art der Einlagen werden vom Verwaltungsrat bestimmt.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, das Bezugsrecht der Aktionärinnen und Aktionäre aus wichtigen Gründen auszuschliessen und Dritten zuzuweisen, insbesondere wenn dies der raschen und reibungslosen Platzierung (einschliesslich einer Privatplatzierung bei ausgewählten strategischen Investoren) der neuen Aktien dient. In diesem Fall sind die neuen Aktien zu Marktbedingungen auszugeben. Ein Abschlag ist zulässig, soweit dies nach Auffassung des Verwaltungsrats im Hinblick auf die rasche und vollständige Platzierung der neuen Aktien im Interesse der Gesellschaft liegt.

Nicht ausgeübte Bezugsrechte kann der Verwaltungsrat verfallen lassen, oder er kann diese bzw. Namenaktien, für welche Bezugsrechte eingeräumt, aber nicht ausgeübt werden, zu Marktkonditionen am Markt veräussern oder anderweitig im Interesse der Gesellschaft verwenden.

III. Organe der Gesellschaft

Art. 5. Die Generalversammlung.

5.1 Innerhalb der ersten sechs Monate nach Abschluss des Geschäftsjahres findet die ordentliche Generalversammlung statt. Ihre Befugnisse richten sich nach dem Gesetz.

5.2 Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat, gegebenenfalls durch die Revisionsstelle oder weitere vom Gesetz hiezu ermächtigte Personen einberufen.

5.3 Eine ausserordentliche Generalversammlung findet statt, wenn es der Verwaltungsrat für notwendig erachtet oder wenn Aktionäre, die mindestens den zehnten Teil des Aktienkapitals vertreten, es in einer unterzeichneten Eingabe unter Angabe des Zwecks verlangen.

5.4 Auf die Tagesordnung sind auch Anträge zu setzen, die von einem oder mehreren Aktionären, welche Aktien im Nennwert von CHF einer Million vertreten, unter gleichzeitiger Hinterlegung von mindestens CHF einer Million, rechtzeitig vor Erlass der Einladung schriftlich eingereicht worden sind; die Aktien bleiben bis am Tag nach der Generalversammlung in Verwahrung der Gesellschaft.

5.5 Die Einladung zur Generalversammlung erfolgt mindestens 20 Tage vor dem Versammlungstag unter Angabe von Ort, Zeit, Verhandlungsgegenständen und Anträgen.

5.6 In der Generalversammlung berechtigt jede Aktie zu einer Stimme. Ein Aktionär kann sich von einem Nichtaktionär vertreten lassen.

Der Verwaltungsrat trifft die für die Feststellung der Stimmrechte erforderlichen Anordnungen.

5.7 Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Präsident des Verwaltungsrates, in dessen Verhinderung ein Vizepräsident oder ein anderes vom Verwaltungsrat bezeichnetes Mitglied.

Die Stimmzähler werden von der Generalversammlung in offener Abstimmung gewählt. Mitglieder des Verwaltungsrates, der geschäftsführenden Organe und der Revisionsstelle sind nicht wählbar.

Der Verwaltungsrat bestellt den Protokollführer, der nicht Aktionär zu sein braucht. Das Protokoll wird vom Vorsitzenden und vom Protokollführer unterzeichnet.

5.8 Die Generalversammlung ist grundsätzlich ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden Aktionäre oder der vertretenen Aktien beschlussfähig,

Ein Beschluss der Generalversammlung, der mindestens 2/3 der vertretenen Stimmen und die absolute Mehrheit der vertretenen Aktiennennwerte auf sich vereinigt, ist erforderlich für die

- Umwandlung der Namenaktien in Inhaberaktien
- Auflösung der Gesellschaft.

Vorbehalten bleiben weitergehendes zwingendes Recht sowie anderslautende Bestimmungen dieser Statuten.

5.9 Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse und vollzieht ihre Wahlen, soweit nicht zwingendes Recht oder anderslautende Bestimmungen dieser Statuten entgegenstehen, mit der absoluten Mehrheit der abgegebenen Aktienstimmen. Bei Stimmgleichheit entscheidet bei Wahlen das Los; bei Beschlüssen hat der Vorsitzende den Stichentscheid.

5.10 Abstimmungen und Wahlen werden in der Regel offen durchgeführt, schriftlich dagegen, wenn der Vorsitzende es anordnet.

Art. 6. Der Verwaltungsrat.

6.1 Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens sieben Mitgliedern, welche von der Generalversammlung auf die Dauer von drei Jahren gewählt werden; Wiederwahl ist zulässig.

6.2 Der Verwaltungsrat wählt jedes Jahr aus seiner Mitte einen Präsidenten und einen oder zwei Vizepräsidenten. Bei gleichzeitiger Verhinderung des Präsidenten und der Vizepräsidenten bezeichnet der Verwaltungsrat einen ausserordentlichen Stellvertreter. Er bezeichnet ferner einen Sekretär, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein braucht.

6.3 Der Verwaltungsrat ist das Organ für die Oberleitung der Gesellschaft sowie die Aufsicht und Kontrolle der Geschäftsführung. Er beschliesst über alle Gesellschaftsangelegenheiten, die nicht durch Gesetz, Statuten oder Reglemente anderen Gesellschaftsorganen vorbehalten sind. Die Geschäftsführung ist nach Massgabe des Bankengesetzes sowie des Organisationsreglementes an die geschäftsführenden Organe der Gesellschaft übertragen.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Kommissionen aus seiner Mitte zu bestellen und ihnen einzelne seiner Befugnisse zu übertragen.

Der Verwaltungsrat kann Beiräte ernennen und bestimmt deren Aufgaben und Kompetenzen.

6.4 Insbesondere obliegen ihm im Rahmen der Oberleitung der Gesellschaft

a) Festlegung der Organisation durch Erlass der für Organisation und Kompetenzausscheidung erforderlichen Reglemente;

b) Ausgestaltung des Rechnungswesens, der Finanzkontrolle sowie der Finanzplanung;

c) Ernennung, Entlassung der geschäftsführenden Organe und Einräumung der Zeichnungsberechtigung an diese geschäftsführenden Organe; die Ernennung weiterer zeichnungsberechtigter Personen, einschliesslich Prokuristen und Handlungsbevollmächtigte, liegt nach Massgabe des Organisations- und Geschäftsreglements in der Kompetenz der geschäftsführenden Organe;

d) Beschlussfassung über die Konzernstrategie für die unter seiner Leitung zusammen-gefassten Gesellschaften und weitere, gemäss Organisationsreglement dem Verwaltungsrat vorbehaltene Gegenstände;

e) Benachrichtigung des Richters im Falle der Überschuldung;

f) Wahl der bankengesetzlichen Revisionsstelle;

g) Erstellung des Geschäftsberichts sowie die Vorbereitung der Generalversammlung und die Ausführung ihrer Beschlüsse.

6.5 Die Aufsicht und Kontrolle der Geschäftsführung umfasst insbesondere

a) Oberaufsicht über die mit der Geschäftsführung betrauten Personen, namentlich im Hinblick auf die Befolgung der Gesetze, Statuten, Reglemente und Weisungen;

b) Behandlung der Jahresrechnung, des Jahresberichts, der Konzernrechnung sowie der Quartals- und Semesterbilanzen und -rechnungsabschlüsse;

c) Entgegennahme der regelmässigen Berichterstattung über den Geschäftsgang und die Lage des Konzerns;

d) Behandlung der von der Revisionsstelle und vom Konzernprüfer erstatteten Berichte.

6.6 Der Verwaltungsrat versammelt sich, so oft die Geschäfte es erfordern.

Eine ausserordentliche Sitzung hat der Präsident einzuberufen, wenn ein Mitglied des Verwaltungsrates dies unter Angabe des Zweckes verlangt.

Beschlüsse können auch auf dem Wege der schriftlichen Zustimmung zu einem gestellten Antrag gefasst werden, sofern nicht ein Mitglied die mündliche Beratung verlangt.

Zur Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates ist die Anwesenheit der Mehrheit der Mitglieder erforderlich. Kein Präsenzquorum ist erforderlich für Erhöhungsbeschlüsse aus genehmigtem Kapital und Vorratskapital, Anpassungs- und Feststellungsbeschlüsse des Verwaltungsrates Im Zusammenhang mit Kapitalerhöhungen sowie für Feststellungen des die Wandlung auslösenden Ereignisses beim Wandlungskapital. Bei der Beschlussfassung auf dem Zirkularweg ist die Stimmgabe der Mehrheit der Mitglieder erforderlich.

Der Verwaltungsrat fasst seine Beschlüsse mit der absoluten Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Stimmgleichheit hat der Vorsitzende den Stichentscheid.

6.7 Die Mitglieder des Verwaltungsrates und der Kommissionen haben nach Massgabe ihrer Verantwortung und Beanspruchung Anrecht auf eine vom Verwaltungsrat festzulegende Entschädigung. Zudem werden ihnen die Spesen vergütet.

Art. 7. Die geschäftsführenden Organe. Die Organisation der Geschäftsführung sowie die Aufgaben und Kompetenzen der geschäftsführenden Organe sind im Organisationsreglement geregelt,

Art. 8. Die Revisionsstelle und der Konzernprüfer.

8.1 Die ordentliche Generalversammlung wählt alljährlich für das laufende Rechnungsjahr eine Revisionsstelle und einen Konzernprüfer.

8.2 Die Generalversammlung kann für eine Amtsdauer von drei Jahren eine Spezialrevisionsstelle wählen, welche die bei Kapitalerhöhungen verlangten Prüfungsbestätigungen abgibt.

IV. Firmazeichnung

Art. 9.

9.1 Zur verbindlichen Zeichnung namens der Gesellschaft sind grundsätzlich die Unterschriften von zwei hierzu berechtigten Personen erforderlich.

9.2 Die geschäftsführenden Organe können anordnen, dass

- bestimmte Schriftstücke des täglichen Geschäftsverkehrs nur mit der Unterschrift eines Zeichnungsberechtigten versehen werden;
- Unterschriften auf bestimmten Schriftstücken des täglichen Geschäftsverkehrs auch auf mechanischem Weg (Faksimile) angebracht werden können;
- besonders umfangreiche Massenkorrespondenz nicht unterzeichnet wird.

9.3 Jede Abweichung vom Grundsatz der Kollektivunterschrift ist der Kundschaft in geeigneter Weise zur Kenntnis zu bringen.

V. Rechnungsabschluss und Verwendung des Bilanzgewinnes

Art. 10.

10.1 Das Geschäftsjahr wird vom Verwaltungsrat festgelegt.

10.2 Die Aufstellung der Jahresrechnung und der Konzernrechnung sowie die Verwendung des Bilanzgewinnes erfolgen nach den gesetzlichen Vorschriften.

VI. Bekanntmachungen

Art. 11. Publikationsorgan ist das Schweizerische Handelsamtsblatt. Die Bekanntmachungen und Mitteilungen der Gesellschaft an Aktionäre und Dritte erfolgen durch Veröffentlichung im Schweizerischen Handelsamtsblatt, soweit das Gesetz nicht etwas anderes bestimmt. Der Verwaltungsrat kann weitere Publikationsorgane bezeichnen.

VII. Pro memoria

Art. 12.

- 12.1 Gestrichen
- 12.2 Gestrichen
- 12.3 Gestrichen
- 12.4 Gestrichen
- 12.5 Gestrichen
- 12.6 Gestrichen
- 12.7 Gestrichen

Zürich, den 21. März 2014.

Référence de publication: 2014082912/196.

(140098352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Dossen Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.766.

In the year two thousand and fourteen on the sixth of June.

Before Us, Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder), exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, here represented by Ms. Sophie HENRYON, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Dossen Management S.A. (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153766, established pursuant to a deed of Maître Aloyse Biel, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated June 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations under number 1522, dated July 24, 2010, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2009 dated September 27, 2010.

II. The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint itself (Dossen Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.836.074,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153341) as liquidator of the Company, further to which appointment the respective mandates of the members of the board of directors and of the statutory auditor of the Company will be terminated.

Third resolution

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization, unless if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the Sole Shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of directors of the Company and to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandate until the date of the present resolutions, unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76600, as liquidation auditor of the Company (the Liquidation Auditor).

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the liquidation requirements of the Liquidation Auditor, in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and with article 35 of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register, bookkeeping and the annual accounts of companies, as amended.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L'actionnaire Unique de la Société (ci-après l'Actionnaire Unique), exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

ici représentée par Mme Sophie HENRYON, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Dossen Management S.A. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153766, constituée par acte de Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1522, en date du 24 juillet 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2009 en date du 27 septembre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Actionnaire Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de se nommer lui-même (Dossen Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153341) en tant que liquidateur de la Société, suite à laquelle nomination, les mandats respectifs des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société prendront fin.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale, sauf dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'Actionnaire Unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes résolutions, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76600, en tant que commissaire à la liquidation de la Société (le Commissaire à la Liquidation).

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de reconnaître les exigences requises pour le Commissaire à la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des sociétés, telle que modifiée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2014. Relation: EAC/2014/8195. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014083645/143.

(140099104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Aventurine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.100.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079776/10.

(140094598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Car de Lux' S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014079820/11.

(140094072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.839.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2014.

CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2014079844/13.

(140094257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 136.129.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CMobil B.V., a Dutch private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered office at Stationsplein 8 K, 6221BT Maastricht, the Netherlands, and registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) with company number 33298220,

(here-above being referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Chris Oberhag, private employee, residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 May 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder declared that it currently holds all the shares issued by Consortium 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 608 of 11 March 2008, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 136.129 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time by a notarial deed dated 20 February 2013 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number of 3 May 2013 number 1054.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to fully amend and restate the Company's articles of association which shall forthwith read follows:

"I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Definitions. In these Articles, in addition to the terms otherwise defined, the following terms shall have the following meanings:

Articles mean these articles of association of the Company.

Business Day means a day other than a Saturday and a Sunday on which banks are opened for business in the city of Luxembourg. Business Days is to be construed accordingly.

Group means Deutsche Telekom AG and its subsidiaries from time to time, and Group Company means any one of them.

Notice shall mean all notices, requests and other communication in writing which shall be deemed given if given in person, by facsimile (with delivery electronically confirmed), electronic mail, or by overnight courier.

Art. 2. Name. The name of the company is "Consortium 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these Articles of Association (the Articles).

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

4.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

4.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is formed for an unlimited duration.

5.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares**Art. 6. Capital.**

6.1 The share capital is set at two million four hundred and twenty-three thousand five hundred and twenty-six euro (EUR 2,423,526), represented by two million four hundred and twenty-three thousand five hundred and twenty-six (2,423,526) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

6.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

7.2 Shares are transferable only in accordance with the Law and the Articles. The Company shall not recognize and accept a transfer of shares in the Company made in breach of the terms of the Law or the Articles.

In case of several shareholders and in accordance with article 189 of the Law, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

7.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose- or if the redemption results from a reduction, of the Company's share capital.

III. Management - representation**Art. 8. Appointment and removal of managers.**

8.1 The Company shall at all times be managed by up to five (5) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. Up to four (4) of the managers shall be designated by resolution of shareholders as the "Other Managers" (collectively the Other Managers, and individually and Other Manager), one of the managers not being an Other Manager, shall be a Luxembourg resident and shall be designated by resolution of shareholders as the "Luxembourg Manager" (the Luxembourg Manager) (the Luxembourg Manager, together with the Other Managers, are hereinafter referred to as the Managers, and individually, irrespectively to the category the manager belongs, a Manager).

8.2 The Managers need not be shareholders.

8.3 The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of Managers.

9.1 The Managers constitute a board of managers (the Board).

9.2 The Board may invite one or more persons/observers to attend a meeting, it being understood that any such invited persons (the Invited Persons) shall have no voting power at any meeting and shall not be involved in the management

of the Company. The Invited Persons shall receive such information as the Board deems appropriate depending on the sensitive or confidential nature of such information.

Art. 10. Powers of the Board.

10.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

10.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

Art. 11. Procedure.

11.1 The Board may elect among its members a chairman who shall be one of the Other Managers (the Chairman).

11.2 The Board meets upon the request of any of the Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. Meetings of the Board shall be called and held as often as is required for the conduct of the affairs of the Company but in any event at least four times each year.

11.3 Written Notice of any meeting of the Board is given to all managers at ten (10) Business Days prior to the date of the meeting, except (i) in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting or (ii) in case of a meeting held by telecommunications facilities, in which case the meeting may be called on five (5) Business Days' notice.

11.4 The notice period shall begin to run on the day following the sending of the Notice. The day of the meeting shall not count in determining the notice period. The Notice shall identify the place and time of said meeting (or whether the meeting is to be telephonic) and include a description of any business to be transacted at the meeting, and the Notice shall be accompanied by any relevant documentation.

11.5 Any Manager may propose matters for the agenda of the meeting by giving notice thereof to the Chairman at least five Business Days prior to the date of the meeting or such shorter period as the Chairman shall allow.

11.6 No Notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written Notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

11.7 A Manager may grant a power of attorney to another Manager in order to be represented at any meeting of the Board.

11.8 A quorum for the transaction of business at any Board shall require the presence of a majority of the Managers. If a quorum is not present at the opening of any Board meeting, then the Managers present may not transact any business other than adjourning such meeting to a date at least three (3) Business Days following the sending to each Manager and Invited Person of a Notice of the reconvened meeting setting forth the fact of the adjournment, and the date, time and place of the reconvened meeting.

11.9 Notice of the adjournment of a Board meeting adjourned for lack of a quorum shall be delivered by electronic mail to each person entitled to receive such Notice and shall be confirmed to each such person by telephone within three (3) Business Days after the sending of the Notice unless actual receipt of the Notice has been previously acknowledged by the person entitled thereto. If a quorum is still not present at such reconvened Board meeting, Managers who are present shall be deemed to constitute a quorum for each such meeting and, may transact, by the affirmative vote of the Managers present or represented, including a simple majority of the Other Managers who are present or represented all business set forth in the Notices provided in connection with the originally scheduled meeting that might have been transacted with a full quorum present (including all matters otherwise requiring a Required Vote as defined hereunder).

11.10 Resolutions of the Board are validly taken by the affirmative vote of a majority of the Managers present or represented, including at least three Other Managers present or represented, provided, however, that if one or more Other Managers must refrain from voting due to a conflict of interest, any action will only be approved by a simple majority of the disinterested Managers present or represented including a majority of disinterested Other Managers present or represented.

11.11 In the event that any Manager may have a conflict of interest, such Manager shall make known to the Board such conflict of interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any matter for which such a manager has a conflict of interest, this shall be recorded in the minutes of the Board and the transaction for which the manager has a conflict of interest, shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders prior to any vote of the general meeting of shareholders on any other matter.

11.12 The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the Chairman of the meeting or, if no Chairman has been appointed, by all the Managers present or represented. The Chairman may appoint a secretary to keep the minutes of the meetings of the Board and of the general meetings of shareholders' of the Company.

11.13 Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

11.14 A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

11.15. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers has a conflict of interest, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

Art. 12. Representation.

12.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Other Manager and the Luxembourg Manager.

12.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 13. Liability of the managers.

13.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 14. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

14.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

14.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any Manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least ten (10) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 16. Financial year and approval of annual accounts.

16.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

16.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

16.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

16.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

16.5 In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a Business Day, on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes - Réviseurs d'entreprise.

17.1 In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

17.2 Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

17.3 The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

18.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the distribution and payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

18.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation - general provision

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Law. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

19.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Art. 20. General Provisions.

20.1 Notices and communications are made or waived and the resolutions taken by Managers by way of circular letters as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

20.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the resolutions taken by Managers by way of circular letters or the

Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

20.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Dr. Elias Drakopoulos, born in Athens, Greece, on 10 January 1964, with his address at Friedrich-Ebert-Allee 71-77, 53113 Bonn, Germany as Other Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Dr. Rolf Nafziger, born in Lüdenscheid, Germany, on 13 September 1966, with his address at Liegnitzer Straße 14, Overath, Germany, as Other Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Dr. Ralph Rentschler, born in Rosenfeld, Germany, on 7 November 1960, with his address at Filderblickweg 3, 70184 Stuttgart, as Other Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to confirm that the board of managers of the Company is composed as follows further to the above appointments:

Other Managers

- Elias Drakopoulos,
- Dr. Rolf Nafziger,
- Dr. Ralph Rentschler
- Danny Bottoms

Luxembourg Manager

- Patrick Moinet

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de mai,

Par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CMobil B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) établie et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Stationsplein 8, 6221BT Maastricht, les Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce des Pays-Bas (Kamer van Koophandel) sous le numéro 33298220,

(dénommé ci-dessous comme l'"Associé Unique"),

représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 28 mai 2014,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'il détient actuellement toutes les parts sociales émises par Consortium 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par acte notarié en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 608 du 11 mars 2008, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.129 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié en date du 20 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1054 le 3 mai 2013.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité de l'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société comme suit:

"I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Définitions. Dans ces Statuts, en plus des termes autrement définis, les termes suivants auront le sens suivant:

Statuts signifiera les présents statuts de la Société;

Jour ouvrable signifie un jour autre que samedi ou dimanche pour lequel les banques sont ouvertes dans les villes de Luxembourg. Jours ouvrables sera compris de la même manière.

Groupe signifie Deutsche Telekom AG et ses filiales de temps à autre et Société du Groupe signifiera chacune d'elles.

Notification signifie toute notification, requête ou autres communications par écrit qui sera supposés donnée si donnée en personne par facsimile (avec délivrance de confirmation électronique), courrier électronique ou courrier recommandé.

Art. 2. Dénomination. Le nom de la société est "Consortium 1 S.à. r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transférés en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement prive, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, graver de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

5.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social est fixe à deux millions quatre cent vingt-trois mille cinq cent vingt-six euros (EUR 2,423,526), représentés par deux millions quatre cent vingt-trois mille cinq cent vingt-six (2,423,526) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

7.2 Les parts sociales sont cessibles uniquement en conformité avec la Loi et les Statuts. La Société ne pourra reconnaître et accepter un transfert de parts sociales dans la Société fait à l'encontre des termes de la Loi ou des Statuts.

Au cas la Société a des plusieurs associés et conformément à l'article 189 de la Loi, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1 La Société sera gérée à tout moment par cinq (5) gérants maximum nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Quatre (4) de ces gérants seront désignés par une résolution des associés comme "Autres Gérants" (collectivement les Autres Gérants, et individuellement un Autre Gérant), l'un des gérants qui ne sera pas un Autre Gérant, sera un résidant luxembourgeois et sera désigné par une résolution des associés comme le "Gérant Luxembourgeois" (le Gérant Luxembourgeois) (le Gérant Luxembourgeois, ensemble avec les Autres Gérants, sont référés ci-après les Gérants, et individuellement, sans regard à la catégorie à laquelle le gérant appartient, un Gérant).

8.2 Les Gérants ne doivent pas être associés.

8.3 Les Gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Les Gérants constituent le conseil de gérance (le Conseil).

9.2. Le Conseil peut inviter une ou plusieurs personnes/observateurs pour assister à la réunion, étant entendu qu'une telle personne invitée (la Personne Invitée) n'aura pas de droit de vote à toute réunion et ne sera pas impliquée dans la gestion de la Société. La Personne Invitée devra recevoir les informations que le Conseil estimera appropriées eu égard à la sensibilité ou confidentialité de telles informations.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui à tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limites peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le Conseil peut élire parmi ses membres un président qui devra être l'un des Autres Gérants (le Président).

11.2. Le Conseil se réunit sur convocation d'un Gérant Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg. Les réunions du Conseil seront convoquées et tenues aussi souvent que nécessaires pour conduire les affaires de la Société mais dans tous les cas au moins quatre fois par an.

11.3. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins dix (10) Jours Ouvrables à l'avance, sauf (i) en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion (ii) en cas de tenue de la réunion par voie de télécommunications, auquel cas la réunion pourra être appelée sur une convocation de cinq (5) jours ouvrables.

11.4. La durée de la notification commencera à courir du jour suivant l'envoi de la Notification.

Le jour de la réunion ne devra pas compter dans la détermination de la période de notification.

La notification devra mentionner le lieu et l'heure d'une telle réunion (ou si la réunion se fait par voie téléphonique) et inclure une description des affaires devant être discutées à la réunion et la Notification devra être accompagnée de tout document nécessaire.

11.5. Tout Gérant peut proposer des thèmes pour l'agenda de la réunion en donnant notice au Président au moins 5 (cinq) jours avant la date de la réunion ou toute autre période plus courte que le Président peut accorder.

11.6. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

11.7. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

11.8. Un quorum nécessaire afin de délibérer à tout Conseil exigera la présence d'une majorité des Gérants. Si un quorum n'est pas obtenu à l'ouverture de toute réunion du Conseil, alors les Gérants présents ne pourront délibérer sur l'agenda autrement que pour reporter cette réunion à une date ultérieure d'au moins trois (3) Jours Ouvrables suivant l'envoi à chaque Gérant et Personnes Invitées d'une Notification de la nouvelle réunion expliquant les motifs de l'ajournement et la date, le lieu et l'heure de la réunion convoquée à nouveau.

11.9. Une notification de l'ajournement de la réunion du Conseil ajournée faute de quorum sera délivrée par courrier électronique à chaque personne autorisée à recevoir une telle Notification et devra confirmer à chacune de ces personnes par téléphone dans les trois (3) Jours Ouvrables après l'envoi de la Notification à moins que la réception de la Notification ait été confirmée par la personne concernée. Si un quorum n'est toujours pas obtenu à une telle réunion du Conseil reconvoquée, les Gérants qui sont présents seront supposés constituer un quorum pour chacune de ces réunions et pourront décider par vote affirmatif des gérants présents ou représentés incluant une majorité d'Autres Gérants qui sont présents ou représentés sur les affaires mentionnées sur les Notifications envoyées en rapport avec la réunion originale qui aurait pu décider si en cas de quorum atteint (incluant toutes les affaires qui autrement auraient requis un Vote Requis tel que défini ci-dessous).

11.10. Les résolutions du Conseil sont valablement prises par le vote affirmatif de la majorité des Gérants présents ou représentés, en ce compris au moins trois (3) Autres Gérants présents ou représentés, à condition, cependant, que si un ou plusieurs Autre(s) Gérants doit s'abstenir de voter en raison d'un conflit d'intérêt, toute action sera seulement approuvée par une simple majorité des Gérants désintéressés présents ou représentés incluant une majorité de Autres Gérants désintéressés présents ou représentés.

11.11. Au cas où un Gérant a un conflit d'intérêt, un tel Gérant doit faire savoir au Conseil un tel conflit d'intérêt et ne doit pas constituer ou faire partie de tout quorum ou voter sur tout sujet pour lequel un tel Gérant a un conflit d'intérêts et cela doit être enregistré dans le procès-verbal du Conseil (et la transaction pour laquelle le gérant a un conflit d'intérêts devra être reporté à la prochaine réunion des associés avant tout vote de l'assemblée générale des associés sur tout autre point.

11.12. Les résolutions du Conseil sont enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président ou si aucun Président n'a été nommé, par tous les Gérants présent ou représentés. Le Président peut nommer un secrétaire pour garder les procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des associés de la Société.

11.13. Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.14. Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

11.15. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité ne sera affectés ou invalides par le fait qu'un ou plusieurs des Gérants a un conflit d'intérêt ou est un gérant, administrateur, associé, officier ou employé d'une telle autre société, entreprise ou autre entité.

Art. 12. Représentation.

12.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Autre Gérant et du Gérant Luxembourgeois.

12.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 14. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (L'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans les cas où le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins dix (10) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations. (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent dûment convenus et informés par l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée Générale peut être tenue sans notification préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts seront modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 15. Associé unique.

15.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

15.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 16. Exercice social et approbation des comptes annuels.

16.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

16.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

16.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

16.5. Dans le cas où le nombre d'Associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'assemblée générale annuelle de la Société devra être tenue le premier jeudi de juin chaque année à 15.00 heures au siège social de la Société et si un tel jour n'est pas un jour ouvrable le prochain jour ouvrable à la même heure et au même endroit.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes- Reviseurs d'entreprises.

17.1 Au cas où le nombre d'associés de la société excède vingt-cinq, la supervision de la Société devra être confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être ou ne pas être associés.

17.2 Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

17.3 Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

18.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, ils peuvent allouer ce bénéfice à la distribution et au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

18.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation - dispositions générales

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés approuvée par le même quorum et la même majorité exigés à modifier ces Statuts, sauf autrement prévu par la Loi. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminant leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Art. 20. Dispositions générales.

20.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

20.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

20.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Dr. Elias Drakopoulos, né à Athènes, Grèce, le 10 janvier 1964, avec son adresse à Friedrich-Ebert-Allee 71-77, 53113 Bonn, Allemagne, comme Autre Gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Dr. Rolf Nafziger, né à Lüdenscheid, Allemagne, le 13 septembre 1966, avec son adresse privée à Liegnitzer Straße 14, Overath, Allemagne, comme Autre Gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Dr. Ralph Rentschler, né à Rosenfeld, Allemagne, le 7 novembre 1960, avec son adresse privée à Filderblickweg 3, Stuttgart, Allemagne, comme Autre Gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de confirmer que, suite aux dénominations ci-dessus, la composition du conseil de gérance est la suivante:

Autres Gérants

- Elias Drakopoulos,
- Dr. Rolf Nafziger,
- Dr. Ralph Rentschler
- Danny Bottoms

Gérant Luxembourgeois

- Patrick Moinet

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille six cent euros (EUR 1,600.-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 juin 2014. REM/2014/1205. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083578/623.

(140098866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Espace Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 183.955.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Espace Strassen S.A., a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg on 30 December 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") on 17 March 2014 number 690 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.955 (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation by way of demerger.

The meeting is presided by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, who appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list which has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder of the Company and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, that the 9,369,423 (nine million three hundred sixty-nine thousand four hundred twenty-three) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Acknowledgement of the dismissal of Mr. Jean-Louis Camuzat, Mr. Michael Robert Kidd and Mr. Christoph Michael Mölleken, as directors of the Company;
3. Approval of the appointment of (i) Mr. Marc Beyens, Mr. Emmanuel Lejeune and KAIROS ADVISORS S.A., as directors of the Company and (ii) PricewaterhouseCoopers as independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé");
4. Approval of the transfer of the registered office of the Company from 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler;
5. Subsequent amendment of article 2 paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows: "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Sandweiler. Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrags mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann der Gesellschaftssitz, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat), vom Alleinigen Verwaltungsrat an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden"; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the dismissal with effect as at the date hereof of Mr. Jean-Louis Camuzat, Mr. Michael Robert Kidd and Mr. Christoph Michael Mölleken, from their mandate as directors of the Company.

The Sole Shareholder confirms that such dismissal will be published in the Mémorial C.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint as directors of the Company with effect as at the date hereof and until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company, which shall take place in 2020:

- Mr. Marc Beyens, with professional address at Boulevard Piercot, 46, 4000 Liège, Belgium;
- Mr. Emmanuel Lejeune, with professional address at Boulevard Piercot, 46, 4000 Liège, Belgium; and
- KAIROS ADVISORS S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, Cité Pescher, L-8035 Strassen, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.736, having designated as permanent representative Mr. Alain Devresse, residing professionally at 18, Cité Pescher, L-8035 Strassen.

The directors have accepted through letters of acceptance their mandates.

The Sole Shareholder further resolves to appoint as independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") of the Company with effect as at the date hereof and until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company, which shall take place in 2015, PricewaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 65477.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler with effect as at the date hereof.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 2 paragraph 1 of the Company's articles of association which shall be read in German as follows:

" **Art. 2. Sitz des Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Sandweiler. Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrags mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann der Gesellschaftssitz, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat), vom Alleinigen Verwaltungsrat an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden".

there being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxyholder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douzième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Espace Strassen S.A., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, le 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), du 17 mars 2014, numéro 690 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.955 (la "Société").

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis son immatriculation par voie de scission.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle sis à Esch-sur-Alzette, qui désigne en tant que secrétaire, Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle sise à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit en qualité de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle sise à Esch-sur-Alzette.

Le président requiert du notaire de prendre acte que:

I. - L'Actionnaire Unique représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci sont mentionnés sur la liste de présence. La liste et la procuration signées par la personne comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte, pour être enregistrées avec cet acte.

II.- Il résulte de la liste de présence, qui a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et la qualité de l'Actionnaire Unique de la Société et la validité de la procuration consentie par celui-ci par acte sous seing privé, que les 9.369.423 (neuf millions trois cent soixante-neuf mille quatre cent vingt-trois) actions avec une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour, sur lesquels l'Actionnaire Unique déclare expressément avoir été préalablement dûment informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reconnaissance des révocations de M. Jean-Louis Camuzat, M. Michael Robert Kidd et M. Christoph Michael Mölken, en qualité d'administrateurs de la Société;
3. Approbation de la nomination de i) M. Marc Beyens, M. Emmanuel Lejeune et KAIROS ADVISORS S.A., en qualité d'administrateurs de la Société et PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprise agréé;
4. Approbation du transfert du siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler;
5. Modification subséquente de l'article 2 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui doit être lu comme suit: "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Sandweiler. Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrags mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann der Gesellschaftssitz, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat), vom Alleinigen Verwaltungsrat an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden"; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'Actionnaire Unique décide de prendre acte des révocations avec effet à compter de ce jour de M. Jean-Louis Camuzat, M. Michael Robert Kidd et M. Christoph Michael Mölleken, de leur mandat d'administrateurs de la Société.

L'Actionnaire Unique confirme que ces révocations seront publiées au Mémorial C.

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à compter de ce jour jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, qui devra se tenir en 2020:

- M. Marc Beyens, résidant professionnellement Boulevard Piercot, 46, 4000 Liège, Belgique;
- M. Emmanuel Lejeune, résidant professionnellement à Boulevard Piercot, 46, 4000 Liège, Belgique; et
- KAIROS ADVISORS S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 18, Cité Pescher, L-8035 Strassen, and enregistrée auprès du registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 174.736, ayant désigné en qualité de représentant permanent M. Alain Devresse, résidant professionnellement 18, Cité Pescher, L-8035 Strassen.

Les administrateurs ont acceptés par le biais d'une lettre d'acceptation leurs mandats.

L'Actionnaire Unique décide de nommer en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet à compter de ce jour jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui devra se tenir en 2015, PricewaterhouseCoopers, avec son siège social sis à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 65477.

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 2B, Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, avec effet à compter de ce jour.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 2, paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra être lu en Allemand comme suit:

" **Art. 2. Sitz des Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Sandweiler.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrags mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann der Gesellschaftssitz, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat), vom Alleinigen Verwaltungsrat an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden".

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2014. Relation: EAC/2014/8264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014083668/177.

(140099604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.711.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2014.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2014079845/13.

(140094259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Viter Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 187.743.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of May.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

The company COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION Luxembourg S.A., having its registered office at 40, boulevard Joseph II in L-1840 Luxembourg, Registered with the Trade Register in Luxembourg under the number B. 18433,

here represented by Mrs Béatrice PAULS, private employee, residing professionally in Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given under private seal hereto attached.

Such appearing party has decided to form a limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "VITER HOLDING S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by three hundred and ten (310) shares without designation of a par value.

The shares are registered shares.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed by the joint signatures of a resident director and a non-resident director or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on 30th June of each year at 4 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the previous business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions.

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first December two thousand and fourteen.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prenamed:

THREE HUNDRED AND TEN SHARES 310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting.

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at five and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:

Resident Directors:

- a) Mr Jacques RECKINGER, lawyer, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965.
- b) Mr Henri REITER, private employee, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on April 30, 1962.
- c) Mr Claudio TOMASSINI, private employee, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Esch-Alzette, le 31 octobre 1957,

Non-resident Directors:

- a) Mr Nicolas KILLEN, lawyer, residing professionally in Switzerland, 1211 Geneva 6, rue de Jargonnant 2, born in on December 18, 1964 in Geneva
 - b) Mr Frédéric MOREL, accountant, residing professionally in Switzerland, 1211 Geneva 6, rue de Jargonnant 2, born on February 9, 1980 in Colombier
- 2) Has been appointed auditor:
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2019.
 - 5) The registered office is fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II:

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG SA, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II in L-1840 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 18433,

ici représentée par Madame Béatrice PAULS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VITER HOLDING S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur résident et d'un administrateur non-résident ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 30 juin à 16:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée:

Trois cent dix actions 310

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs résidents:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur Henri REITER, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 30 avril 1962.

c) Monsieur Claudio TOMASSINI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch-Alzette, le 31 octobre 1957.

Administrateurs non-résidents:

a) Monsieur Nicolas KILLEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à CH- 1211 Genève 6, rue de Jargonnant 2, né à Genève, le 18 décembre 1962

b) Monsieur Frédéric MOREL, expert-comptable, avec adresse professionnelle à CH- 1211 Genève 6, rue de Jargonnant 2, né à Colombier, le 9 février 1980.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. PAULS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2014. Relation: LAC/2014/25955. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014084219/259.

(140099086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Clerbaut Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 68, rue du Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 22.754.

—
Extrait du Procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 30 janvier 2014

1. L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul Marchal, mécanicien, demeurant à 18 rue Principale L-5480 Wormeldange, comme gérant technique de la Société.

2. À l'égard des Tiers, la Société est engagée par la seule signature de Monsieur Roland Clerbaut, qui en est son unique Gérant.

Wormeldange-Haut, le 30 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Roland Clerbaut

Associé-Gérant

Référence de publication: 2014079850/16.

(140094647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

**LSREF3 Octopus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSREF3 Lux Investments V S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.247.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 28 mai 2014 que Lone Star Capital Investments S.à r.l., associé unique de la Société, a cédé cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros chacune (EUR 125,-) représentant 100% du capital social de la Société, à LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l. (anciennement dénommée LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182248 (Octopus Holdings).

Suite à ce contrat du 28 mai 2014 et à compter de cette date, Octopus Holdings détient l'ensemble des cent (100) parts sociales composant le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014081692/20.

(140096526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.
